

La définition naturelle comme moyen de vulgarisation des concepts économiques

dans la presse et les chaînes radiophoniques

Dr Soufiane LANSEUR

Laboratoire LESMS – Bejaia

Département de Langue et littérature françaises

Faculté des Lettres et des Langues

Université de Bejaia (Algérie)

Cette contribution a pour objectif de répondre à la problématique de la vulgarisation scientifique des termes de l'économie dans les émissions radiophoniques et dans la presse écrite par le moyen des définitions naturelles. Ces procédés définitoires mis en œuvre par les économistes et les journalistes spécialisés en économie peuvent donner lieu à dix-huit types de définitions différents. Nous avons donc effectué une étude sur un corpus issu de la radio et de la presse écrite pour déceler les différents moyens de passer d'un discours primaire (destiné aux spécialistes) à un discours secondaire (destiné aux non-spécialistes). Les types de définitions sont organisés selon leur appartenance aux types référentiels ou linguistiques.

Mots-clés : *définition, typologie, énoncé définitoire, glose, métalangage, terminologie.*

Natural Definition as a Means of Popularizing Economic Concepts in the Press and Radio Stations

This contribution aims to address the problem of the scientific popularization of the terms of the economy in radio broadcasts and in the print media through natural definitions. These defining processes used by economists and economic journalists can give rise to eighteen different types of definitions. We therefore carried out a study on a corpus from radio and the written press to identify the different ways of moving from a primary discourse (for specialists) to a secondary discourse (for non-specialists). The types of definition are organized according to their membership of the reference type or the linguistic type.

Keywords: *Definition, Typology, Definitional Statement, Gloss, Metalangage, Terminology.*

Introduction

Les discours de vulgarisation sont le trait d'union entre les langues spécialisées et la langue générale. Ils permettent aux non-spécialistes d'un domaine d'accéder à l'information sans pour autant prendre la peine d'apprendre ces langues ou d'avoir recours aux dictionnaires. Mais comment fonctionnent ces discours ? Et par quels moyens ? Pour Mortureux (1982 : 48),

« si l'on considère la vulgarisation comme la production d'énoncés paraphrastiques de discours sources – discours scientifiques dans le cas présent – l'activité (métalinguistique) de paraphrase s'y cristallise autour des termes scientifiques, dont le traitement et le fonctionnement permettent d'opposer les discours de vulgarisation aux discours scientifiques et pédagogiques ».

Notre contribution porte sur les définitions naturelles en tant que moyen pouvant permettre au grand public d'accéder aux notions et concepts économiques à travers la presse et la radio. En effet, les économistes qui sont invités par la radio *Alger-chaîne 3* et ceux qui contribuent par leurs analyses, commentaires, interviews et articles essaient par tous les moyens de faire parvenir l'information aux auditeurs et aux lecteurs. Le moyen le plus efficace étant la définition naturelle qui consiste, dans le discours même, à reformuler par des phrases complètes le sens des termes spécialisés employés par ces spécialistes. Nous avons donc remarqué dans ce discours le recours intensif aux gloses et à la reformulation, ce qui nous a amené à nous demander *quelle est la raison de ce recours à ces faits linguistiques et de quelles manières ils sont utilisés pour parvenir à simplifier et vulgariser des concepts construits par des économistes et destinés à eux ; comment ils arrivent à combler cet écart créé par l'absence des prérequis chez le grand public.*

Nous avons relevé huit procédés permettant d'introduire les définitions des mots et des expressions. Ces moyens se résument dans

- Les gloses,
- La dénomination,
- L'explication,
- Les signes diacritiques,
- La mise en équivalence,
- L'exemplification,
- L'hyponymie
- Et les termes définitoires.

Chacune de ces manières est considérée comme un moyen de définition. Certains de ces moyens ne font que signaler le caractère néologique du terme, les autres définissent le terme en question. Une typologie des procédés définitoires sera mise au point dans cet article en nous appuyant sur les termes définitoires cités ci-dessus.

1. Considérations méthodologiques

1.1. Le métalangage

Nous définissons ce terme parce que, pour nous, les mots, qui servent à introduire des définitions, tels que les marqueurs que nous avons cités ci-dessus, constituent un métalangage. Auger confirme (1997 : 28) que

« comme le métalangage cautionne la transmission linguistique des objets de connaissance, son déploiement dans le discours est d'un grand intérêt pour le lexicographe dont une des tâches consiste à cerner les divers sens des mots d'une langue. Or, c'est précisément par le recours au métalangage que peuvent être spécifiés, dans le discours, les multiples emplois des mots. »

Rey-Debove, à qui on doit beaucoup d'études sur la notion (1989 : 305)¹ affirme que

« ce discours (qui s'oppose au langage primaire) met en œuvre un lexique métalinguistique (par exemple les mots dire, signature, alphabétique, verbalement) dont une partie, la terminologie linguistique, appartient au langage des spécialistes ».

¹ Cité par Alain AUGER (1997 : 28).

Ce métalangage définitoire aide le lexicographe donc à cerner les limites des emplois des mots. Il l'aide à identifier les définitions naturelles dans le discours ordinaire. Il consiste la plupart du temps en des mots de la langue générale tels que : *être, signifier, tel, ou, se nommer*, etc.

1.2. La définition

Les auteurs qui ont pris en charge la définition de cette opération insistent tous sur le caractère d'équivalence qui existe entre le mot-entrée et l'élément définisseur. Cette équivalence qui se manifeste au niveau des définitions est d'ordre sémantique.

Lehmann et Martin-Berthet définissent la définition (1998 : 15) comme « *une activité naturelle qui se fonde sur la propriété métalinguistique du langage* ». Donc, elles considèrent que le fait de définir est un des fondements du langage humain. L'homme est toujours enclin à expliquer ce qui est inconnu par des mots connus. Elles insistent sur le fait qu'« *il est toujours possible de répondre en reformulant en plusieurs mots, ce qui a été exprimé en un seul* ». Par-là, la définition est le fait d'expliquer un mot supposé inconnu par d'autres mots qui sont connus. Les auteurs de la Grammaire méthodique du français rejoignent cette conception. Ils écrivent (2007 : 555-6) :

« *Le signifié d'un mot est une réalité conceptuelle que les dictionnaires et les locuteurs décrivent en produisant une définition sous la forme d'une combinaison de signes qui reconstruit analytiquement ce signifié (paraphrase définitoire)* ».

Dubois (2002 : 132) précise que « *dans un dictionnaire, la définition est l'analyse sémantique du mot d'entrée. Elle est constituée d'une série de paraphrases synonymiques du mot d'entrée* ». Il souligne par ailleurs qu'

« *il y a deux types de définitions, la définition par référence à la chose que le signe dénote (définition référentielle, définition ostensive) et la définition par le moyen de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue (définition sémantique, définition logique)* » (2002 : 131-132).

L'auteur reprend ainsi les deux grandes classes de la définition qui sont

- a) **La définition référentielle** (ontologique) : « *définition de chose, rendant compte d'un objet réel dans le monde* » (Honeste, 2011)² ;
- b) **La définition linguistique** (sémantique ou logique) : « *définition de nom, établissant une relation entre un signifié et un signifiant* » (Honeste, 2011).

Auger, pour sa part, distingue la **définition lexicographique** de la **définition naturelle**, c'est-à-dire celle par laquelle les locuteurs précisent le sens des mots dans le discours ordinaire. Pour lui (1997 : 30),

« *le mot définition a une grande extension. Il peut aussi bien faire référence à un objet du discours lexicographique qu'à un objet du discours ordinaire. Dans le premier cas, l'objet correspond à la définition lexicographique telle qu'elle figure dans les dictionnaires de langue. Dans le second cas, c'est-à-dire dans le discours ordinaire, l'objet reçoit plusieurs dénominations : définition (Riegel, 1990),*

² Cours de néologie et de terminologie, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne.

définition naturelle (Rey-Debove, 1971 ; R. Martin, 1990), énoncé définitoire (Riegel, 1987) et reformulation (Chukwu et Thoiron, 1989) ».

Rey souhaite que la définition du dictionnaire soit tirée de la sémantique des langues naturelles et qu'elle soit considérée comme une pratique sociale du discours. Pour lui (1990 : 21),

« la définition de dictionnaire doit être envisagée en fonction de la sémantique des langues naturelles, comme une manipulation de la quasi-synonymie, mais aussi en fonction de la production d'un discours didactique réglé, analogue à celui de la rhétorique, mais bien différent, et appartenant comme lui à la pratique sociale du discours ».

Auger (1997 : 30) critique l'attitude de Rey en s'arrêtant sur le fait que *« la pratique définitionnelle est un phénomène social complexe qui déborde largement le cadre des dictionnaires »*. Nous soutenons l'avis de Auger et considérons que la définition naturelle, c'est-à-dire celle des locuteurs dans leur discours ordinaire, dépasse largement celle des dictionnaires, dans la mesure où toutes les reformulations de sens, toutes les précisions et indications apportées par ces derniers lorsqu'ils parlent ou écrivent contribuent à *« façonner »* le sens des mots. D'ailleurs, la norme concernant les emplois des mots ne se trouve pas dans le dictionnaire, mais dans le discours ordinaire, c'est pourquoi nous trouvons des emplois nouveaux dans le discours qui ne sont pas toujours prévus dans le dictionnaire. Autrement dit, le degré de précision des sens des mots dans le dictionnaire empêche la *« prévision »* de leurs emplois.

Rey-Debove pour sa part (1971 : 214), propose que l'on considère la définition lexicographique comme une périphrase synonymique. Cette synonymie doit être vérifiable dans la communication, c'est-à-dire que lorsque l'on parle, on pourra substituer la définition au mot-entrée. Et secondairement comme une analyse de contenu, c'est-à-dire des possibilités d'emploi de ce mot dans le discours. Riegel insiste sur le fait que la définition est une définition du moment qu'elle puisse être interprétée comme telle. Il n'y a pas, pour lui, de différence entre une définition d'un lexicographe et celle d'un simple locuteur parce que le but est le même c'est l'explication du contenu d'un mot. Il écrit (1990 : 90) que *« la définition est l'activité langagière qui consiste à produire des définitions, c'est-à-dire des énoncés qui s'interprètent comme la définition d'un terme ou d'une expression »*.

Dans le passage suivant, Auger distingue la définition lexicographique de la définition naturelle. Pour lui,

« la définition naturelle s'oppose à la définition lexicographique que Martin désigne par définition conventionnelle. La définition conventionnelle vient d'une activité stipulatoire alors que la définition naturelle vise à saisir le contenu naturel des mots, c'est-à-dire le contenu plus ou moins vague que spontanément – et souvent inconsciemment – les locuteurs y associent (Martin, 1990 : 87). La définition naturelle est donc descriptive et non stipulatoire. De plus, elle est une définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qui est le lexicographe. Elle ressort du discours ordinaire et non du discours scientifique » (1997 : 31).

1.3. L'énoncé définitoire

Nous nous appuyons sur la seule définition qui a été donnée par Auger, parce qu'à notre sens, elle cerne toutes les facettes de la notion. Il clarifie ainsi la chose (1997 : 33) :

« Nous appellerons énoncé définitoire, tout discours de forme phrastique qui détermine en tout ou en partie, soit les caractères qui appartiennent à un concept, soit les éléments qui caractérisent une chose, soit encore quelque aspect propre à un signe linguistique (sa ou sé) et qui met en œuvre un vocabulaire particulier qui explicite cette détermination ».

Il évoque trois éléments qu'un énoncé définitoire peut exprimer à propos d'un mot défini :

- 1) **les caractères d'un concept** ;
- 2) **les éléments d'une chose** (ses composants quand il s'agit d'un appareil, d'une machine, d'un objet...) ;
- 3) **les aspects d'un signe linguistique** – mais il pose comme condition l'utilisation d'un métalangage explicitant cette détermination.

1.3.1. Les énoncés définitoires en terminologie

Perron parle de la tâche du terminologue, pour lui une étape qui possède une importance capitale est celle du dépouillement des corpus à la recherche d'un vocabulaire spécialisé. Il en parle en ces termes (1988 : 24) :

« Parmi les tâches qui composent le travail terminologique, il en une qui revêt une grande importance et qui exige du terminologue beaucoup de son temps, de son attention et de ses efforts ; il s'agit du dépouillement, cette étape au cours de laquelle le terminologue relève, dans le corpus parfois volumineux qu'il a constitué, les termes du domaine à l'étude et les données s'y rapportant dont il aura besoin lors de l'étape de l'analyse terminologique ».

Cette recherche ne peut se réaliser que si le terminologue possédait des outils qui l'aident à identifier ces termes, surtout quand ceux-ci sont nouveaux. Pour ce fait, les terminologues ont exploré deux pistes de recherches : les schémas morphosyntaxiques propres à véhiculer des termes et la présence de marqueurs textuels pouvant mener aux énoncés définitoires.

1.3.2. Les indices textuels de la reformulation du sens

Perron insiste sur l'importance de dresser la liste des mots appartenant au métalangage des énoncés définitoires. Il affirme (1988 : 31) qu'

« il serait important que l'on dresse une liste la plus complète possible des divers indices que l'on peut rencontrer dans les textes et qui signalent la présence de mots ou d'expressions qui pourraient constituer des termes ou qui signalent les passages d'un texte qui se présentent comme des définitions ».

Chukwu & Thoiron (1989 : 25) décrivent la reformulation comme un des indices textuels pouvant mener au repérage des termes. Les auteurs présentent la reformulation du sens comme un procès dans le cadre duquel « un élément X est mis en relation, au moyen d'un relateur (Rel), avec un élément Y afin d'améliorer la perception du contenu de X, en lui attribuant une forme différente ».

2. Le corpus

Nous avons affaire à deux types de corpus : un corpus journalistique composé d'une centaine d'articles de presse spécialisés dans l'économie et un corpus radiophonique constitué d'une douzaine d'émissions radiophoniques à thème économique transcrites.

2.1. Description du corpus radiophonique

L'émission radiophonique utilisée dans cette étude est nommée *Le rendez-vous de l'économie*. Elle est diffusée tous les mardis de 18 h 15 à 19 h 00 par la chaîne radiophonique *Alger-chaîne 3*. C'est une émission de 45 minutes où l'animateur invite des spécialistes et des experts en économie pour débattre de sujets concernant l'économie algérienne.

Douze numéros de cette émission ont été enregistrés dans la période allant du 16 janvier au 29 mai 2007. Ils constituent le premier volet du corpus, le deuxième volet est celui des articles de presse qui composent le corpus journalistique.

2.2. Description du corpus journalistique

Notre corpus tiré du journal francophone *El Watan* est constitué de 21 éditions hebdomadaires. Elles s'étalent sur les six premiers mois de l'année 2007. Nous retenons, en moyenne, deux articles et deux chroniques par édition, ce qui fait qu'il y a 42 articles de presse et le même nombre de chroniques. Les articles sont de diverses natures : *des reportages, des entretiens* avec des personnalités agissant dans le domaine économique, etc. Les points communs qui relient tous ces articles sont le fait

- 1° qu'ils sont extraits du même journal, c'est-à-dire du *Supplément économique* édité par le quotidien indépendant *El Watan* ;
- 2° qu'ils parlent tous soit de théories économiques, soit des investissements, soit des politiques et des réformes appliquées à l'économie algérienne.

Ce corpus journalistique est classé en trois rubriques : *les articles de presse* (reportages et analyses économiques), *les chroniques* et *les entretiens*. Ce classement découle de la nature des articles et du type de discours : nous avons, donc, des reportages et des analyses économiques sous forme de textes journalistiques avec différents auteurs (journalistes ou simples intervenants), des entretiens qui diffusent un discours oral (remanié) sous une forme écrite et des chroniques très proches du discours littéraire et ayant toujours les mêmes auteurs.

Le corpus de référence est constitué de 107 textes issus de la transcription de 12 émissions radiophoniques, de 44 chroniques, de 34 articles et de 17 entretiens. Ces différents énoncés sont réalisés par 64 locuteurs. Le recueil des données s'est étalé sur six mois dans la période allant de janvier à juin de l'année 2007.

2.3. Le relevé des énoncés définitoires

Auger (1997 : 27)³ soutient que

« les énoncés pouvant comporter un intérêt pour le lexicographe vont de la stricte définition lexicographique à l'énoncé définitoire libre et aux reformulations de sens qu'on retrouve dans les textes. Un énoncé est d'intérêt définitoire lorsqu'il illustre, explicitement ou implicitement, divers aspects d'un mot (sens, niveau de langue, domaine d'emploi, graphie, etc.) ou lorsqu'il décrit les éléments, les attributs ou les propriétés d'un objet du monde ».

Cette idée est partagée par Mortureux (1982 : 40) pour qui

3 Thèse de doctorat : *Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles*.

« les processus discursifs mis alors en jeu sont intéressants au double point de vue sémiotique et sémantique : en fonction de l'occurrence de termes scientifiques dans le discours de vulgarisation, les traces de l'activité métalinguistique repérables dans l'énoncé seront plus ou moins nombreuses et explicites, caractérisant l'aspect sémiotique de la vulgarisation. L'observation de la relation sémantique qui unit (en langue) les segments mis en relation de paraphrase dans le discours caractérise, de son côté, l'activité discursive de la vulgarisation, en faisant apparaître les glissements qu'elle introduit ; car les "équivalents" proposés aux termes scientifiques ne peuvent, par définition, leur être sémantiquement identiques à tous points de vue. »

Nous procéderons au relevé des marqueurs de définition. Un relevé automatique à l'aide du logiciel de statistiques lexicales *Lexico 3* sera effectué sur l'ensemble du corpus, puis nous examinerons les contextes retenus par le logiciel afin de dégager les plus pertinents. La fonction expression rationnelle nous servira de facilitateur, car il suffit de donner le radical d'un verbe, par exemple, pour qu'il puisse chercher toutes les formes conjuguées à radical régulier, ou l'adjectif masculin singulier pour qu'il donne toutes ses formes, ou encore un nom singulier, afin qu'il fasse le relevé des formes variables.

2.4. Les marqueurs de définition

Nous avons retenu huit catégories de marqueurs, cette liste n'est pas exhaustive, mais nous nous sommes arrêtés à ces formes parce qu'elles sont les plus pertinentes et les plus fréquentes.

- **Les marqueurs de glose** : *c'est-à-dire, en d'autres termes, autrement dit, si vous voulez...*
- **Les verbes de nomination** : *appeler, désigner, nommer.*
- **Les verbes d'explication** : *signifier, être.*
- **Le marqueur de la mise en équivalence** : *ou.*
- **Les marqueurs d'exemple** : *tel, comme, à savoir.*
- **Les marqueurs d'hyponymie** : *sorte de, type de.*
- **Les marqueurs nominaux de définition** : *notion, concept, terme, mot, vocable, dans le sens de...*
- **Les marqueurs diacritiques** : *les guillemets, les parenthèses.*

Avant de passer à l'analyse du corpus, nous allons définir certains concepts relatifs à la pratique définitionnelle.

3. La typologie des énoncés définitoires

Nous avons recensé dix-huit procédés concernant la pratique définitoire dans notre corpus. S'agissant de définitions naturelles, c'est-à-dire des définitions en discours par le biais de phrases complètes où le défini n'est qu'un élément de cette phrase, ces types coïncident partiellement avec les typologies déjà réalisées par les lexicologues. Nous avons donc 18 procédés que nous définirons et auxquels nous donnons trois exemples tirés du corpus. Ces exemples sont à chaque fois numérotés par **a**, **b**, **c**.

3.1. Définitions explicatives

Ce genre de définition met en œuvre des gloses de reformulation dans le but d'expliquer le contenu sémantique d'un mot. Cela s'effectue par des mots différents tels que c'est-à-dire, signifier, être, etc.

- a) *La méritocratie* / c'est-à-dire qu'on rémunère la compétence.

- b) *Les concours bancaires*, c'est une règle classique qui empêche les banques et établissements financiers à prendre des risques inutiles tout en leur permettant d'exercer leur activité.
- c) *L'économie d'endettement* signifie que la régulation est réglée par le marché du crédit.

3.2. Définitions comparatives

Ce genre de définition met en œuvre une comparaison entre le mot défini et la séquence définitoire. Cette comparaison utilise généralement des outils de comparaison. Donc, le sens du mot défini est comparé au sens de la séquence définitoire.

- a) Est-ce que quelque part ce club n'est pas quelque part une sorte d'apartheid au sein de la BEF ?
- b) L'essentiel de l'économie algérienne regarde vers les importations comme « une fatalité féconde ».
- c) Ces prélèvements assimilés injustement à des taxations, car fixés par la réglementation.

3.3. Exemplification (hyponymique)

Dans ce genre de définition, on précise le sens des mots par l'emploi d'exemples. Donc, pour atteindre ce résultat, on emploie des mots tels que comme, tel, etc. L'exemple est l'un des moyens d'expliciter le sens d'un mot, une relation d'hyponymie s'installe de ce fait entre les exemples et le mot défini.

- a) Les trois premières denrées importées à savoir, le blé, le lait et les huiles végétales.
- b) Services publics (fisc, douane, commerce, banque, administrations d'autorité).
- c) Les acteurs économiques (entreprises publiques et entreprises privées).

3.4. Paraphrases synonymiques

Ce genre de définition introduit une relation de synonymie entre le mot défini et la séquence définitoire. Pour ce faire, on utilise des relateurs tels que *ou*, et des verbes tels que *être*. La séquence définitoire est toujours composée de plus d'un mot, c'est pourquoi nous l'appelons paraphrase. Il peut s'agir simplement de l'explication des sens par d'autres mots de la langue, sans pour autant ajouter une quelconque information relative au contexte.

- a) La biomasse (le bois de feu).
- b) « Crédits carbone », c'est-à-dire un permis de polluer à hauteur des économies réalisées.
- c) *Photovoltaïque* c'est-à-dire vous produisez de l'électricité par la lumière du soleil.

3.5. Définitions par équivalence

Ce genre de définition est semblable au précédent. Il s'agit de mettre une équivalence entre le mot ou l'expression défini(e). La seule différence est que dans ce cas si le mot défini est un mot simple, la définition le sera aussi. Si c'est un syntagme ou une expression, sa définition se composerait d'un syntagme ou d'une expression de même longueur et de même nature. La conjonction de coordination « *ou* » trouve sa juste place dans ce

genre de définition. Mais elle n'est pas la seule à introduire l'équivalence. La différence avec les paraphrases synonymiques qui introduisent uniquement des équivalences sémantiques réside dans le fait que cette équivalence est au niveau de la forme et du sens.

- a) *Réaliser une prestation de services/ c'est-à-dire matérialiser une écoute/ prendre en charge les attentes des gens.*
- b) *Chaque prêt ou chaque opération.*
- c) *Prêt de consommation (prêt d'argent).*

3.6. Définitions par reprise du mot-entrée

Ce genre de définition est spécifique aux syntagmes, c'est-à-dire des mots définis qui ont plusieurs parties. Dans la séquence définitoire, il y a la reprise de l'un des mots constituant le syntagme. Donc, cette définition justifie la combinatoire des deux mots et définit un seul parmi eux en laissant l'autre comme étant connu. La reprise peut être lexicale (le même mot, son synonyme ou mot de la même famille) ou simplement grammaticale (pronom de reprise)

- a) *Patrimoine informationnel de l'entreprise, c'est-à-dire les informations de toute nature la concernant et dont la divulgation serait de nature à lui porter préjudice.*
- b) *Le marché financier est considéré maintenant comme un moyen de financement.*
- c) *Le crédit à la consommation c'est un outil économique qui permet de relancer la consommation.*

3.7. Définitions hyperonymiques (genre prochain)

Ce genre de définition est le plus fréquent et le plus courant dans notre corpus. Il s'agit de définir le mot ou l'expression par son hyperonyme en introduisant des différences spécifiques par la suite. Le sens du mot qui introduit la séquence définitoire possède une extension plus grande que celle du mot-entrée. Il répond au modèle « tout X est un Y mais pas tous les Y sont des X ». Une relation s'installe entre un mot spécifique et un mot générique appartenant au même champ lexical.

- a) *Les mots privatisation / ouverture de capital/ banqueroute bilan ce sont des comportements qui agissent sur la vie de nos entreprises.*
- b) *Le « Price cap » est le mécanisme par lequel les parties conviennent, en fonction d'un prix déterminé à l'avance, de faire varier les formules de révision permettant le calcul de la rémunération de l'associé étranger.*
- c) *Il s'agit d'établir, de compléter et d'actualiser le registre fiscal, listing de tous les contribuables et de leur activité.*

3.8. Définitions incluant une désignation/ dénomination

Ce procédé définitoire introduit souvent des désignations et des dénominations. Sa spécificité est que la séquence définitoire précède le mot défini. Il est réalisé par les verbes *désigner, nommer, dénommer*, etc. Les mots définis sont des substantifs.

- a) *Institutions publiques dans le cadre de regroupements (clusters)*
- b) *L'acceptation d'un opérateur unique qui se constitue donc en monopole désigné de monopole naturel.*

- c) La loi a également prévu qu'un décret soit pris pour fixer le contenu et le modèle du document qui doit renseigner la cellule sur les mouvements suspects de fonds **appelé** la déclaration de soupçon.

3.9. Définitions métaphoriques

La séquence définitoire a un sens métaphorique, autrement dit c'est une comparaison qui ne possède pas d'outil de comparaison. Ce genre de définition n'est pas très fréquent, car nous avons affaire à des textes de vulgarisation scientifique, mais il trouve sa place, car les textes journalistiques usent de ce procédé afin de séduire le lectorat large et non spécialisé. Ce procédé donc mérite d'être évoqué parce qu'il constitue un moyen d'expliquer le sens d'un mot en ayant recours à des métaphores.

- a) Il faudrait, bien sûr, aussi que l'État fasse de l'ordre dans ce « labyrinthe de l'investissement » qui fait que, souvent, certains y entrent, mais en sortent rarement.
- b) La course au gaz pourrait bien démarrer à l'aune d'une probable OPEP réunissant les exportateurs de ce qu'on qualifie désormais « d'or gris ».
- c) La délibération (le jeu des institutions) et la compétition (le jeu des agents économiques).

3.10. Définitions incluant une caractérisation, une spécification ou une qualification

Ce procédé introduit des caractérisations et des spécifications, la séquence définitoire est généralement longue. Elle met en œuvre des phrases qui précisent le sens du mot défini. Elle le caractérise par des adjectifs et spécifie son sens par rapport à un contexte bien déterminé. Ce genre de définition s'utilise avec les notions et les concepts dont les noms sont issus de la langue générale.

- a) La banque d'aujourd'hui est un ensemble de technologies et de savoir-faire.
- b) [II] a servi de « facilitateur » peu scrupuleux des procédures de constitution avant de devenir « homme de confiance » du boss dans le groupe Khalifa.
- c) La mise à niveau est un concept qui est lié à tous les accords que l'Algérie a signés/ et s'apprête encore à signer concernant les négociations engagées/ en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

3.11. Définitions méronymiques (partie-tout)

Ce genre de définition n'est pas fréquent. Le mot défini est expliqué comme une partie d'un tout ou un sous-ensemble d'un ensemble.

- a) L'intelligence juridique est la fille de l'intelligence économique.
- b) Une stratégie industrielle est une /est un sous-ensemble de la stratégie globale.
- c) D'importants éléments structurants de ce droit des contrats, comme l'arbitrage international, le code des marchés publics, et certaines conventions internationales.

3.12. Définition incluant une énumération

Ce genre de définition met en œuvre une énumération de co-hyponymes (par rapport à un hyperonyme commun), une énumération d'exemples ou une énumération de parties

par rapport à un ensemble. Ce procédé n'est pas à proprement dit un genre autonome, il s'appuie sur les trois procédés : *exemplification*, *co-hyponymie* et *partie-tout*. La différence qui existe entre celui-ci et les trois procédés cités est qu'il utilise toujours une multitude d'exemples, de co-hyponymes ou de parties, alors que les trois procédés peuvent se contenter d'un seul élément.

- a) La culture, les méthodes, l'approche et la notion de risque n'ont absolument rien à voir avec les méthodes de l'espionnage et du renseignement.
- b) Les instruments de crédit (affacturage, warrant, titre de transport, lettre de change relevé...).
- c) Organes de contrôle (Banque d'Algérie, Inspection Générale des Finances, Cour des Comptes).

3.13. Définition typologique

Ce procédé est réalisé par l'utilisation des locutions type de et genre de. Il fait partie des définitions imprécises, car il n'introduit pas des différences spécifiques. Les locutions servent à rattacher le mot défini à un autre mot ayant une extension sémantique plus grande.

- a) Il y a un second type de lobbying, non reconnu, informel, mais qui peut être tout autant efficace que le premier.
- b) Les indicateurs de performance tels que la rentabilité financière (*Return on Equity*) ou la rentabilité économique
- c) Il résulte que les modes de régulation institutionnelle sont essentiellement articulés à une logique de type clientéliste, favorisant une accumulation accélérée et peut-être improductive de la rente.

3.14. Définition par opposition/ négation

Ce genre de définition introduit une opposition entre deux notions, il définit l'une par rapport à l'autre ou l'une par la négation de l'autre.

- a) Un capital minimum totalement représenté (notion différente du capital social) ;
- b) En plus que dans le contexte de la mise à niveau, il faudrait faire la différence entre l'assainissement d'entreprise/ un redressement d'entreprise et une mise à niveau d'entreprise/ qui sont trois concepts différents/
- c) C'est le concept de mise à niveau/ il y a une très lourde confusion donc/ par rapport à ce concept dans la mesure où ça ne concerne pas les entreprises en difficulté/ il ne concerne pas les entreprises en déperdition/ il ne concerne pas les entreprises qui ont des difficultés ponctuelles/ mais concerne / c'est plutôt l'occasion de faire l'apprentissage de la culture de l'excellence.

3.15. Définition métalinguistique

Ces définitions ne parlent pas à proprement dit des caractéristiques métalinguistiques des termes, car les définisseurs ne sont pas la plupart du temps des linguistes, mais on les a nommées ainsi, car elles introduisent le terme à définir par les mots comme notion, concept, terme, mot et vocable.

- a) Les frais bancaires sont un terme générique désignant soit des commissions, soit des intérêts ou agios prélevés par la banque au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.
- b) La croissance économique est un terme je dirais pour ma part vague.
- c) Je voudrais poser une question par rapport à la bonne gouvernance : est-ce que vous ne pensez pas que ce concept qui a été inventé dans les pays développés pour s'appliquer chez nous devrait partir de la réalité algérienne ?

3.16. Définition analytique

Ce procédé n'est pas une définition à proprement dit. Il explique non pas le sens du mot ou de l'expression, mais seulement les éléments qui la caractérisent. Il n'y a pas une équivalence entre le mot défini et ce qui est considéré comme séquence définitoire, mais seulement une précision concernant l'emploi sémantique, une analyse à propos de l'application du mot, le mot même étant considéré comme connu par les récepteurs.

- a) Ce tableau s'est retrouvé dans l'engouement pour les nouveaux capitalistes de la décennie rouge qui sortent du lot et qui proposent de « démocratiser » les activités de services, c'est-à-dire « les dérivés » qui sont demeurés sous monopole jusqu'à ce que les sauveurs arrivent, au grand galop.
- b) Le « maillage » du secteur informel passe, au plan technique, par des étapes...
- c) L'administration fiscale dans la recherche du secteur informel à travers la mise en œuvre « rénovée » de deux instruments d'actions classiques : le recensement et l'informatisation.

3.17. Définition par la fonction (encyclopédique)

Ce genre de définition est employé avec les notions pour désigner leur fonction dans un contexte. La séquence définitoire est souvent introduite par « *en charge de* », « *permet de* », « *dont la mission est* », etc. Le mot-entrée est défini par sa fonction en tant que référent, c'est pourquoi il convient de parler de définition encyclopédique.

- a) Les départements ministériels sectoriels (en charge de la gestion des matières premières et des ressources minérales et/ou pétrolières).
- b) La commission bancaire (autorité administrative indépendante) dont la mission est de veiller au respect des règles édictées.
- c) Ces normes s'appuient sur de nouvelles règles comptables (plan de comptes spécifique aux banques) et permettent de vérifier en permanence la solvabilité et la liquidité.

3.18. Définitions par traduction

Ce genre de procédé concerne les xénismes, donc des emprunts qui ne sont pas intégrés dans la langue et auxquels les locuteurs éprouvent des difficultés pour accéder au sens. Donc, il s'agit d'équivalences inter-linguistiques. Le mot étranger est défini par les mots de la langue-cible.

- a) Turn-over (rotation)
- b) Les indicateurs de performance tels que la rentabilité financière (*Return on Equity*) ou la rentabilité économique (*Return on asset*)

- c) Les contrats renfermant une clause de rémunération de l'associé avec le mécanisme du « Price cap ».

Conclusion

Cette contribution essaie de répondre à la question de la description des procédés définitoires, autrement dit *comment définit-on les termes économiques dans le discours en vue de permettre à un public large d'accéder à leurs significations ?* Les émissions radiophoniques, ainsi que la presse écrite n'ont pas pour but de transmettre un jargon ou une langue spécialisée, mais une vulgarisation scientifique des termes de l'économie, car le public n'a pas forcément le niveau de connaissances requis pour comprendre et suivre l'actualité économique. Pour ce faire, les invités des émissions radiophoniques, les journalistes et les économistes emploient spécifiquement certains procédés définitoires par lesquels ils reformulent le sens des termes afin d'être compris par la majorité.

Pour mener à bien cette étude, nous avons pris une liste de huit procédés de reformulation que nous avons cherchés tout au long de notre corpus pour mettre au point une typologie de dix-huit types de définitions employés dans le discours de l'économie. Certains types sont empruntés aux différentes typologies existantes (R. Martin, 1983 ; E. Martin, 1992 ; Condamines, 1993 ; Chukwu et Thoiron, 1983 ; Löffler et Laurian, 1983 ; Auger, 1997). Les locuteurs ont recours à sept types de définitions référentielles, c'est-à-dire qu'ils définissent l'objet du monde en le mettant en relation avec le lexique. Il s'agit des définitions incluant une désignation ou une dénomination, une caractérisation ou encore une énumération, et des définitions myronymiques, analytiques, par la fonction ou par l'exemple. Les onze autres procédés définitoires sont plutôt de type linguistique, c'est-à-dire que la définition met en relation un signifié et un signifiant. Il s'agit des définitions explicatives, comparatives, métaphoriques, synonymiques, typologiques, métalinguistiques, par équivalence syntactico-sémantique, par reprise du mot-entrée, par négation ou opposition ou par traduction.

Cette typologie peut être affinée et élargie à d'autres langues de spécialités. En effet, il s'agit d'une ébauche qui peut être enrichie par d'autres études ou d'autres applications.

Références bibliographiques

- AUGER Alain. 1997. Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel.
- CHUKWU Uzoma, & THOIRON Philippe. 1989. « Reformulation et repérage des termes », *La banque des mots*, Numéro spécial CTN- INaLF- CNRS, Paris.
- CONDAMINES. Anne. 1993. « Un exemple d'utilisation de connaissances de sémantique lexicale : acquisition semi-automatique d'un vocabulaire de spécialité », *Cahiers de lexicologie*, vol. LXII. 1993. pp. 25-65.
- DUBOIS Jean et al. 2002. *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, Paris.
- HONESTE Marie-Luce. 2010. *Cours de néologie et de terminologie*, dispensés à l'université de Rennes 2- Haute-Bretagne, année universitaire 2010-2011 (polycopiés remis par l'auteur).
- LEHMANN Alise & MARTIN-BERTHET Françoise. 1998. *Introduction à lexicologie : sémantique et morphologie*, Nathan, Paris.
- LOFFLER-LAURIAN. Anne-Marie. 1983. « Typologie des discours scientifiques : deux approches ». QUEMADA Bernard (dir). *Études de linguistique appliquée*, n° 51. juillet-septembre 1983. p. 8-20.

- MARTIN Robert. 1990. « La définition naturelle », dans CHARAUD et MAZIÈRE, Actes du colloque *La définition*, 1991, Larousse, Paris.
- MARTIN. Éveline. 1992. *Éléments pour un système de reconnaissance des contextes thématiques dans l'exploration d'un corpus textuel*. Thèse de doctorat. Université de Paris-Sorbonne. 304 p. (citée par A. AUGER, 1997)
- MORTUREUX Marie-Françoise. 1982. « Paraphrase et métalangage dans le dialogue de vulgarisation », *Langue française*, n° 53 [La vulgarisation]. pp. 48-61, Larousse, Paris.
- PERRON, Jean. 1988. « Le dépouillement terminologique assisté par ordinateur », *Terminogramme*, Office de la langue française, Québec.
- REIGEL Martin., PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René. 2007. *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- REIGEL Martin. 1987. « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs », *Langue française*, n° 73, Larousse, Paris.
- . 1990. « La définition, acte de langage ordinaire. De la forme aux interprétations » dans CHARAUD et MAZIÈRE, Actes du colloque *La définition*, 1991, Larousse, Paris.
- REY Alain. 1990. « Polysémie du terme définition », dans CHARAUD et MAZIÈRE, Actes du colloque *La définition*, 1991, Larousse, Paris.
- REY-DEBOVE. Josette. 1989. « La métalangue lexicographique : formes et fonctions en lexicographie monolingue » dans HAUSMANN Franz Josef et al. (éd.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*. Berlin/New York, de Gruyter 1, 305-312.

Pour citer cet article

Soufiane LANSEUR, « La définition naturelle comme moyen de vulgarisation des concepts économiques dans la presse et les chaînes radiophoniques », *Paradigmes* 2020/8, p. 13-26.